

Centre-ville, une lente agonie

Jour après jour, les commerces du centre-ville déménagent vers des lieux plus achalandés. Malgré les exigences de la Sidac auprès du conseil municipal pour éloigner les jeunes, le semi-mail ne couvre plus les foules et les locaux sont de nouveau à louer.

Déjà de nombreuses vitrines vides, rue Wellington nord, affichent: déménagé ou à louer. C'est de ce côté qu'a commencé l'exode. Depuis le départ, il y a quelques années, du "Au vrais aubaines", coin Wellington et Frontenac, c'est la lente désaffectation. A la Place Wellington, le premier étage est déjà presque vide. Les magasins de meubles chics, plusieurs boutiques de vêtements ont fait leurs bagages. Heureusement, les banques sont restées fidèles.

Mais voilà que le même phénomène se produit au sud de la rue King. Non seulement ce coin est affecté par les feux, mais plusieurs commerces ont aussi décidé de quitter les lieux pour aménager ailleurs dans Sherbrooke. D'ailleurs, cela est une constante, on ne quitte pas le Centre-ville pour cause de faillite, mais bien pour se relocaliser un peu plus à l'ouest sur la rue King ou ailleurs, rue Belvédère, par exemple.

Tous les commerces ne quittent pas le Centre-ville. Certains y restent, quelques nouveaux arrivent. Alors que quelques magasins de chaussures, des bijouteries, des boutiques de linge ont quitté, on y voit de plus en

plus de bars, de restaurants, de cafés, des vendeurs de disques, d'arcades. On note donc une transformation du Centre-ville. Celui-ci devient lentement un carrefour plus culturel, un lieu de restauration et de ren-

François? D'abord dans les nouveaux centres-commerciaux, mais aussi dans le "nouveau" centre-ville, coin King et Belvédère, près du nouveau palais de justice. Il semblerait, en effet, que le public s'y déplace.

Que font les élus municipaux ? Peu de choses pour le moment. Autant il n'y a que peu d'efforts qui sont investis par la Sidac

sité, projette de construire une nouvelle salle de spectacle, une salle de taille moyenne, pouvant accueillir près de 400 places. N'est-ce pas le genre de lieu qu'il faudrait au centre-ville?

Pour le moment, il n'y a pas de solutions proposées

par les différents organismes. Espérons que ce n'est que passer et que nous reverrons reflourir le Centre-ville en un lieu de rencontres et de culture, dans un décor dès plus enchanteur.

Guy La Rochelle

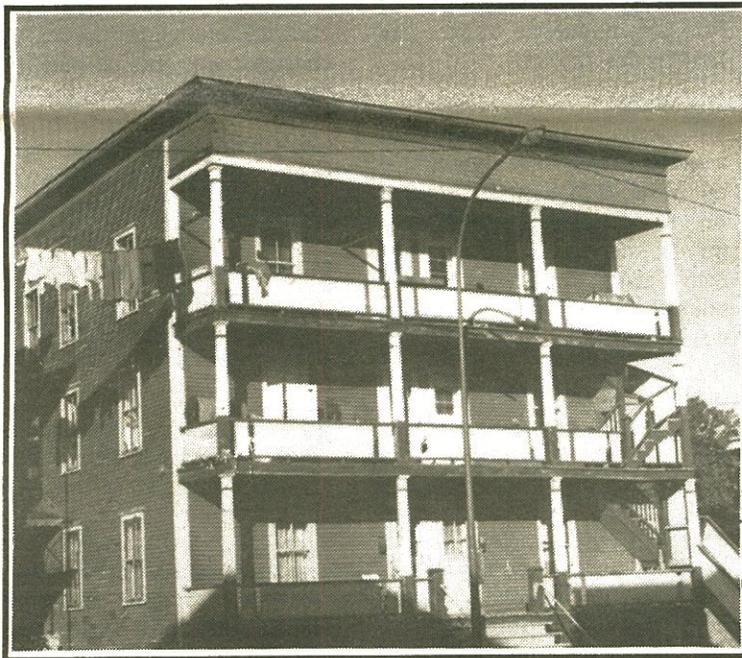


Photo Archives Entrée Libre

contre.

Relancer le centre-ville

Curieusement, ce sont des commerces qui s'adressent aux jeunes (d'âge ou de cœur qui apparaissent au Centre-ville. Ce sont des établissements de service qui visent le public du "night life" de Sherbrooke.

Où vont donc ces commerces qui quittent les abords de la rivière St-

pour relancer le "vieux" Centre-ville, autant du côté de la mairie, on ne semble pas s'intéresser au problème. Pourtant il y aurait sûrement des solutions. Si le "night life" de Sherbrooke se développe au Centre-ville, il est temps que l'on y ravive le théâtre et les spectacles. Plusieurs troupes de théâtre ont déjà demandé des subventions à cet effet sans avoir gain de cause. Pendant ce temps, le Centre culturel, à l'Univer-

Sommaire

Michael le magicien p.2



Des arbres... vivants p.2



Escompteurs d'impôt p.3



L'affaire NaessensP.3



Assurance-chômage p.5



Réalités de femmes p.6-7



Vacances... au chaud p.8



Espaces de créationp.9-11



Culturelp.12



ÉDITORIAL

Michael le magicien

Le 20 février dernier, Michael Wilson a présenté son budget pour 90-91. Grand magicien de la scène politique, celui-ci nous invite à le croire sur parole et à accepter son spectacle bidon.

Plusieurs ont poussé un soupir de soulagement lorsqu'ils ont appris qu'il n'y aurait pas hausse de l'impôt, que la taxe sur les produits généralement touchés (cigarette, alcool, essence, etc.) demeurerait stable. Et pourtant...

Pourtant, le gouvernement canadien coupe plus de 2.6 milliard de dollars dans les transferts aux provinces (607 millions pour le Québec en deux ans) et ce, principalement dans les services de santé et d'éducation. Comme tout le monde s'en doute, les prochains budgets provinciaux devront nécessairement en tenir compte. De toute façon, ceci leur servira de prétexte pour continuer ce qu'ils avaient déjà commencé; (comme pour la question des frais de scolarité au Québec). Et voilà le premier tour de passe-passe; on refila la facture aux gouvernements provinciaux!

Ensuite, le gouvernement fédéral continue à nous chanter la nécessité de réduire ses dépenses. Pourtant, celui-ci fait passer le budget des militaires de 11.3 milliards \$ à 12 milliards \$ en 90-91 et prévoit une augmentation de 5% par an pour les prochaines années (comparativement à 3% pour l'ensemble des dépenses gouvernementales. Et voilà le deuxième tour de passe-passe; on privilégie le militaire à l'éducation et à la santé!

Poursuivant son show, Michael «oublie» de mentionner le retrait de son gouvernement du programme d'assurance-chômage entraînant ainsi une hausse de cotisation des employeurs et des salarié-e-s. Troisième tour de passe-passe: on hausse les impôts de façon déguisée!

Enfin, le magicien en chef du gouvernement nous sort de son chapeau l'épouvantail du déficit. Ne voulant pas nier ce déficit, il serait tout de même honnête de mentionner que l'impôt reporté des compagnies (l'impôt que les compagnies doivent et promettent de rembourser plus tard et ce, sans intérêt...) s'élèverait à plus de 28 milliards \$; c'est-à-dire, l'équivalent du déficit actuel et ce, sans compter les trop nombreux abris fiscaux. Autre tour de passe-passe: le gouvernement nous fait passer ses choix politiques, profitant aux riches, pour des obligations nécessaires et inévitables!

Plusieurs autres tours de passe-passe se produisirent ce 20 février dernier, mais cela serait trop long à énumérer ici. Et combien d'autres illusions le magicien Michael nous sortira-t-il encore de son chapeau? (N'oubliez pas la T.P.S. qui arrivera bientôt).

Et si nous faisons disparaître de la scène ces partis nous prenant pour des spectateurs et spectatrices dupes et inertes?

L'équipe du journal

S'ABONNER C'EST
SE DONNER LES MOYENS
DE MIEUX S'INFORMER

Abonnement régulier... 12,00 \$
Abonnement de soutien... 15,00 \$
Institution... 20,00 \$
Don... \$

Ci-joint un chèque ou mandat-
poste au montant de _____ pour
abonnement(s) adressé à Entrée Libre
187, rue Laurier, local 317,
Sherbrooke, Québec J1H 4Z4

Nom _____ Adresse _____
Ville _____ Code postal _____
Téléphone _____



Si un lapin pouvait sortir,

peut-être on me croirait

Illustration de Guy Bergeron

Commentaire

Des arbres et des hommes

Nous sommes à la fin de l'été 1989. Le soleil, encore chaud, baigne la ville de Sherbrooke de ses rayons, alors que le vent fait joyeusement bruire les feuilles des arbres.

Malgré la déforestation des environs, au profit d'une urbanisation grandissante, les arbres du Mont Bellevue se dressent fiers et vigoureux. Certains d'entre eux sont centenaires et prennent plaisir à raconter aux jeunes pousses l'histoire de la forêt et des humains.

Mais ce jour là, ils furent abruptement interrompus par un petit groupe d'hommes. Ces hommes parlaient de couper des arbres. Vlan! Les arbres n'en croyaient pas leurs écorces. Par leurs racines, ils communiquèrent vite cette nouvelle à tous les arbres. Immédiatement, les

jeunes pousses réagirent, se rebellèrent, elles voulaient faire quelque chose pour empêcher ce massacre. Les plus vieux, eux, s'attristèrent et ne purent que constater, une fois de plus, que l'incompréhension des humains face à la forêt. Ils ne leur en voulaient pas à ces humains ignorants mais les pleignant profondément de n'être même pas capable de reconnaître ce qui est bon pour eux. Peu de temps après, des machineries lourdes et des scies firent leurs apparitions. Et ils coupèrent.

Vint à passer par là un humain qui comprenait les arbres et les besoins vitaux de tous ceux qui vivent en relation avec ces derniers. Il fut stupéfait en constatant les arbres déjà abattus. Aussitôt, il réagit, comme les jeunes pousses, il voulait faire

quelque chose et il le fit. Il informa d'abord les gens qu'il connaissait, mobilisa les médias d'information et fit prendre conscience aux instigateurs du projet que cela était insensé et en contradiction avec ce que ces mêmes instigateurs avaient projeté avant le début des travaux. Cet humain obtint gain de cause, et les travaux cessèrent. Un groupe de consultation se créa pour un aménagement plus respectueux du Mont Bellevue.

Ce printemps, il n'y aura pas de coup d'arbres mais on en plantera. «L'homme qui plantait des arbres». Dans ce cas-ci, c'est Christian Chazel. Merci! et merci à tous ceux qui, comme lui, se sont investis pour sauvegarder cette forêt.

Reynald Dionne

Collaborateurs - Collaboratrices :

Anne-Marie Aduriz
Guy Bergeron
Manon Ann Blanchard
Reynald Dionne
Micheline Dumont
Pierre Gaudreau
Marianne Geller
Normand Gilbert
Serge Laframboise
Guy La Rochelle
Yves Lawler
Christine Peringer
Micheline Plante
Alain Poirier
Isabelle Rivest
Michel Roby
Gerard Rowe
Alain Roy
Claire Thomas

ENTRÉE
LIBRE

Éditeur :
La Voix Ferrée
Impression :
Communication des
Cantons inc.
Mise en page assistée
par ordinateur :
Infographe
Distribution :
Distribution Publicitaires Estrie

ENTRÉE LIBRE EST UN BIMESTRIEL PARAISSANT SIX FOIS L'AN. LE TERRITOIRE COUVERT PAR SA DISTRIBUTION GRATUITE EST DÉLIMITÉ PAR LES RUES QUEEN ET ST-JOSEPH À L'OUEST, LE PHARE AU SUD ET LA RIVIÈRE ST-FRANÇOIS À L'EST. ENTRÉE LIBRE DESSERVIRA PRIORITAIREMENT LES INTÉRÊTS DES GENS MOINS FAVORISÉS ÉCONOMIQUEMENT, SOCIALEMENT, CULTURELLEMENT, POLITIQUEMENT ET QUI NE POSSÈDENT PEU OU PAS DE POUVOIR RÉEL DANS LEUR MILIEU DE VIE. LE JOURNAL SE VEUT UNE ALTERNATIVE AUX JOURNAUX EXISTANTS. IL FAVORISERA LA CIRCULATION DU POINT DE VUE DES ORGANISATIONS LUTTANT POUR L'AMÉLIORATION DE NOS CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL EN GÉNÉRAL. ENTRÉE LIBRE PRIVILÉGIERA L'EXPRESSION DES GENS AYANT PEU OU PAS ACCÈS AUX MÉDIAS TRADITIONNELS. LES BUREAUX DU JOURNAL SONT SITUÉS AU 187 DE LA RUE LAURIER, LOCAL 317, AU 3^e ÉTAGE, SHERBROOKE, J1H 4Z4 - TÉL.: 821-2270. TOUS LES PROJETS D'ARTICLE PRÉSENTÉS SERONT ÉTUDIÉS.

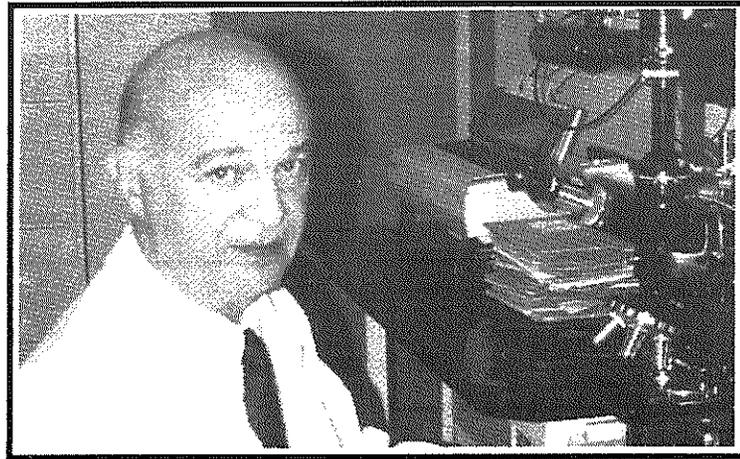
Le 714-X

Monsieur Gason Naessens, chercheur en bactériologie et en biologie, devra se présenter en juin prochain au palais de justice de Sherbrooke pour faire face à des accusations de pratique illégale de la médecine.

Ces accusations sont émises par la Corporation des médecins avec, à sa tête, Augustin Roy. Le rôle normal de cette corporation est d'assurer des services de santé de qualité à la population. Toutefois, dans les faits, elle outrepassa son rôle. Elle est devenue une puissante institution régissant tout le domaine de la santé selon ses uniques vues et croyances. De plus, la Corporation des médecins est liée à la deuxième plus importante industrie au monde, après l'industrie militaire, c'est-à-dire l'industrie pharmaceutique dont les revenus se chiffrent en terme de milliards de dollars. Comment voulez-vous que la Corporation soit une instance crédible et critique valable face à des nouveaux traitements, de nouvelles théories ?

Tel est le cas du 714-X. Le

harcèlement et les accusations dont Gaston Naessens fait l'objet ne sont pas les fruits du hasard. Il est dérangeant pour tout ce beau monde, bien établi dans leurs croyances et leurs suffisances.



Car au-delà des médicaments qui nous sont prescrits, il y a la recherche, et cette recherche est basée sur différentes théories pouvant remonter jusqu'aux origines mêmes de la vie. Donc, comme tout médicament, le 714-X a à faire ses preuves. Mais si monsieur Naessens est tant contesté, ce n'est pas pour son médicament proprement dit, mais bien pour ses recherches.

Celles-ci ne s'appuient pas sur les théories régnantes acceptées par la médecine orthodoxe, et elles obligent, par le fait même, à revoir nos conceptions sur les origines de la vie.

Preuve à établir

La théorie sur laquelle s'appuie les travaux de Naessens n'est pas nouvelle. D'autres scientifiques, avant lui, en avaient énoncé les principes mais n'étaient pas parvenus à en faire scientifiquement la preuve. Grâce à la mise au point de son microscope ultra-perfectionné, Gaston Naessens établit cette

preuve. Il peut alors confirmer la théorie voulant que le cancer soit latent en chacun d'entre nous et se développera ou pas, selon la nature de notre organisme. Il formula alors l'hypothèse que le cancer est un désordre d'ordre général qui se localise, alors que pour la médecine orthodoxe le cancer est un désordre local qui se généralise. Ces deux positions sont diamétralement opposées. L'une traite le cancer en détruisant les cellules cancéreuses, même les bonnes, par la chimiothérapie et la radiothérapie. Ces traitements sont pénibles et la guérison n'est pas assurée. De son côté, le 714-X a pour but de renforcer le système immunitaire qui par lui-même éliminera le cancer. Jusqu'à maintenant des milliers de personnes atteintes du cancer et des douzaines de sidati-ques ont été guéris grâce au 714-X. Au lieu de recevoir le prix Nobel, Naessens fait face à la justice alors que d'autres milliers de personnes attendent toujours un traitement adéquat, qu'actuellement la médecine orthodoxe n'est pas en mesure d'offrir.

À bas les armes

Il est temps que ces messieurs et mesdames de la Corporation des médecins cessent cette guerre prétentieuse du pouvoir, afin de rencontrer leurs véritables responsabilités. Ceci en permettant et en donnant les moyens à monsieur Naessens de véritablement prouver la valeur de ses recherches et des médicaments qui en résultent. En attendant, qu'ils laissent aux personnes le droit de choisir le traitement que ceux-ci désirent. Peut-on refuser tel ou tel médicament sous prétexte qu'il n'est pas reconnu par la Corporation ? Agir ainsi, c'est bafouer le droit à la santé et la liberté de choisir son traitement.

Au lieu d'accuser Gaston Naessens, les autorités médicales et gouvernementales auraient avantage à approfondir la théorie et le produit du chercheur. Jusqu'à quand devons-nous attendre ?

Reynald Dionne

Les escompteurs :

rien de neuf !

Malgré les améliorations apportées en 1985 à la loi contrôlant les «rachats» des remboursements d'impôt, la situation de l'escompte ne cesse de s'aggraver. Pour l'année 1988, 906 000 Canadiens-nes ont cédé leur remboursement d'impôt, soit une augmentation de 135 % par rapport à 1984.

Qui sont donc ces escompteurs d'impôt ? Ce sont des compagnies spécialisées dans le rachat des ristournes d'impôt, qui offrent de remplir le formulaire d'impôt fédéral (l'escompte est illégal au Québec) et remettent dans les 24 heures l'argent du retour d'impôt moins un pourcentage. Par exemple, une mère de deux enfants, monoparentale, a droit à un remboursement total de \$ 576.00 (crédit d'impôt enfant deuxième tranche + \$ 200.00 crédit taxe fédérale). L'escompte lui coûtera \$ 58.00 (15 % de \$ 300.00 + 5 % de surplus). Un prêt dans une Caisse Populaire lui coûterait \$ 10.47 d'intérêt, soit une différence de \$ 48.43.

Le rachat des retours d'impôt

est devenu l'objet d'un commerce très lucratif et la mesure du succès des escompteurs dépend odieusement des difficultés économiques et sociales de leur clientèle. Celle-ci est effectivement composée de personnes à faible revenu, dont une grande partie sont des mères bénéficiant du crédit d'impôt enfant.

Pourquoi les escompteurs ?

Pourquoi ces gens recourent-ils davantage aux escompteurs ? La période de déclaration d'impôt coïncide avec le temps de l'année où le besoin d'argent se fait le plus sentir : la période des Fêtes a été ruineuse, les coûts de chauffage et d'électricité sont particulièrement élevés. Pour plusieurs, les fins de mois sont de toute façon difficiles tout au long de l'année. Le retour d'impôt apporte alors un moment de répit. Il est donc normal que plusieurs personnes soient tentées de se priver d'une partie importante de leur retour d'impôt pourvu qu'elles obtiennent tout de suite

un certain montant qui aidera à joindre les deux bouts. En somme, on peut constater que plus les gens sont pauvres, plus les profits s'accumulent dans les poches des escompteurs.

Il faut que la situation change !

Les conditions de vie d'une partie importante de la population «s'anémisent» faute de ressources «admissibles» et sûres. Nous nous heurtons à une loi qui laisse peu de place à la protection du consommateur et qui n'offre aucun mécanisme permettant de mettre fin à tout ce cauchemar.

Bien sûr, le Service budgétaire, en collaboration avec l'ACEF et le GARDS, a cogné aux portes des Caisses Populaires pour qu'elles offrent de petits prêts sur la foi des remboursements d'impôt, mais les démarches sont lentes et les résultats concrets se font rares. Seule la Caisse Populaire Sociale a accepté de faire des prêts à ses membres sur la foi du remboursement d'impôt. Une volonté poli-

tique ferme permettrait d'inverser le processus au profit des gens à faible revenu. Mais comme le sort des démunis ne semble pas être une priorité aux yeux de nos ministres, nous n'en sommes encore qu'aux vœux pieux...

Le Service Budgétaire continue donc de se battre et travaille à mettre sur pied des alternatives aux escompteurs d'impôt. Telles nos cliniques d'impôt. Mais il importe que la population, les institutions et les

groupes populaires s'engagent à nous soutenir si nous voulons que ce service demeure et qu'il réponde vraiment au but que nous nous sommes fixé, soit de contrer les escompteurs et d'éduquer les gens à faire eux-mêmes leurs déclarations d'impôt.

Caroline Dion

Ligue des droits et libertés

La Ligue des droits et libertés, section Estrie, tiendra son assemblée générale le samedi 10 mars 1990 à 10 h au 187, Laurier (salle Tourmesol).

Mme Lucie Bélanger, d'Aide à l'Enfance Canada présentera une conférence ayant pour thème : **La convention de l'ONU sur les droits de l'enfant**. Cette conférence, clôturera la rencontre à 16 h à la salle Tourmesol.

Vous et vos droits

Peut-on obtenir un dédommagement si l'on est victime d'une rupture de promesse de mariage ?

Faits :

Les deux amoureux se fiancèrent en mars 1984. L'automne suivant, le fiancé commença à douter de ses sentiments à l'égard de sa fiancée. Tous deux fixèrent ensemble la date du mariage en août 1985 et firent les préparatifs dont le choix de faire-part en avril 1985.

Le fiancé n'a jamais, avant l'envoi d'une lettre de rupture, fait part à sa fiancée de sa volonté de rompre. Il l'a même rassurée. La fiancée désire maintenant obtenir de son fiancé un dédommagement pour rupture de promesse de mariage.

Question :

La fiancée obtiendra-t-elle un dédommagement ?

Décision :

La fiancée sera dédommée puisque la rupture a entraîné des conséquences physiques et psychiques à cause du choc émotionnel subi par la rupture.

Motifs :

Un recours en dommages et intérêts est possible si la rupture de promesse de mariage découle de la mauvaise foi ou d'une attitude fautive de la part de celui qui se désengage de sa promesse de mariage.

Le fait d'avoir participé aux préparatifs du mariage sans faire part à sa fiancée de ses doutes face à ses sentiments envers elle, démontre qu'il a eu une conduite immature et déloyale envers elle. Il a eu une attitude fautive, il devra la dédommager.

Micheline Plante

AIDE JURIDIQUE

— SECTION DROIT CIVIL, DROIT MATRIMONIAL, DROIT DE LA JEUNESSE ET DROIT SOCIAL

563-6122

(aide sociale, chômage, accident d'auto et de travail)

563-4721

— SECTION DROIT CRIMINEL

SERVICE 24 HEURES

Les enfants ou la guerre

Par le truchement des Nations Unies, le monde s'est fixé comme objectif, d'ici 1990, d'immuniser TOUS les enfants de la terre contre les six maladies infantiles les plus meurtrières. L'un des principaux obstacles à ce noble but, c'est la guerre.

«Dans les zones de guerre, les enfants meurent ou sont handicapés par des maladies que l'on pourrait facilement prévenir. Dans la plupart des pays en développement, les taux d'immunisation atteignent 75 p. 100 alors qu'ils sont à peine de 15 p. 100 dans les régions de conflit», selon le docteur Ed Ragan, directeur du Programme international d'immunisation au Canada. Cette triste constatation l'a décidé à accepter la présidence du «Canadian Committee for Five Days of Peace».

Le Comité entend immuniser les enfants dans les zones de guerre, et profiter des séances de vaccination pour offrir une trêve aux combattants. Ceux-ci auront ainsi l'occasion de négocier un cessez-le-feu temporaire qui pourrait éventuellement devenir permanent, mettant ainsi un terme à la violence. C'est le résultat que le Comité a déjà obtenu au Salvador. Depuis 1985, les troupes gouvernementales et les rebelles suspendent les combats trois fois par année pour permettre aux équipes médicales de vacciner les enfants salvadoriens. Des expériences semblables ont eu lieu également au Liban et au Soudan.

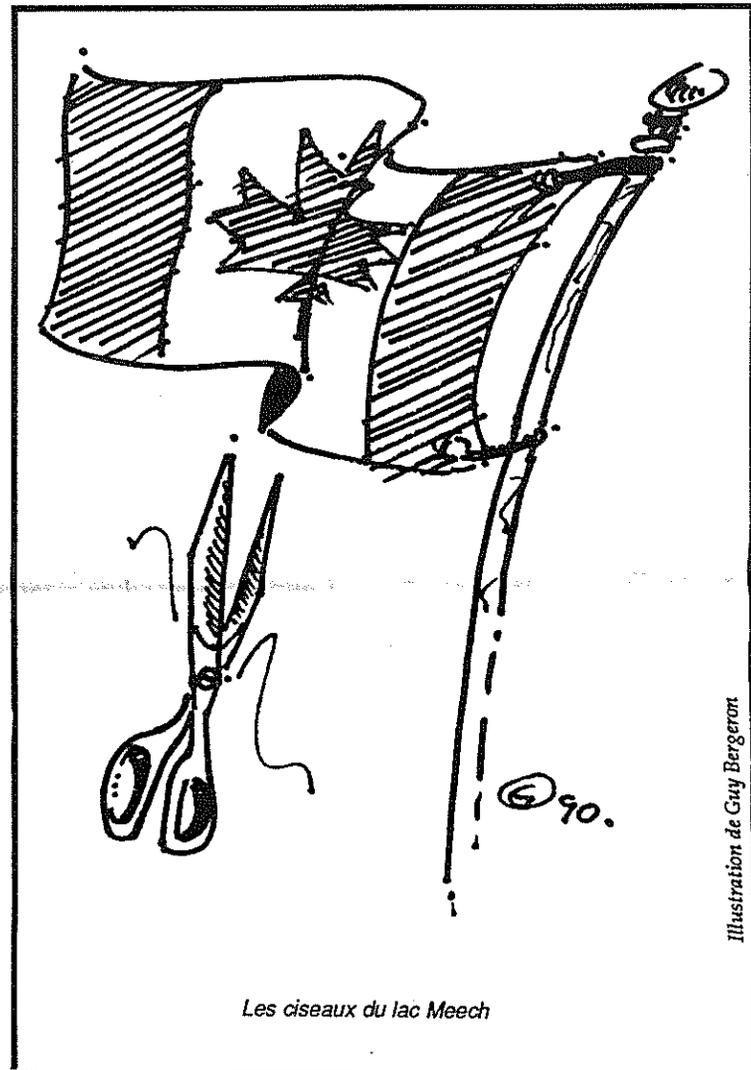
«Cinq jours de paix» est une initiative de citoyens

d'Ottawa impliqués dans des organismes de paix et de développement international. La Ligue internationale de la Croix Rouge et l'UNICEF ont manifesté beaucoup d'intérêt à ce projet. Les fonds proviennent de divers groupements tels que «Les médecins canadiens pour la prévention de la guerre nucléaire», l'Institut canadien pour la paix et

la sécurité internationales, Peacefund Canada, le Comité du service unitaire du Canada et des particuliers.

Christine Peringen
du comité canadien de
cinq jours de paix

Tiré de : Option Paix, hiver
1989-1990



FEMMES EN TÊTE
UNE
FORCE
DÉTERMINANTE

8 Mars 1990

Judi 19 h 00 à l'Hôtel
Roussillon Le Baron



ouverture - Gertrude
Doyon du comité
Femmes en tête Estrie

Réservation :

(819) 563-6515

Buffet - pièce de
théâtre

Prix : 10,00 \$

Des gens
en mouvement



Desjardins

Réforme de l'assurance-chômage: le Sénat soumet des modifications

Voilà maintenant plus d'un an que le gouvernement fédéral nous a annoncé son projet de réforme de l'assurance-chômage dont le point central visait à améliorer la formation. Mais sous ce bel emballage se cachait des coupures importantes au niveau de la longueur de la période de prestation, du nombre de semaines de travail nécessaires pour avoir droit à des prestations et concernant les pénalités appliquées lors d'un départ volontaire ou pour une inconduite.

Le mouvement populaire s'est rapidement opposé à cette loi C-21, qui menace plusieurs milliers de personnes d'être exclues du régime, alors qu'elles y auraient droit avec le régime actuel. On ne s'oppose pas à l'amélioration de la formation, mais on refuse que le gouvernement se retire du financement du régime et pénalise plus les personnes qui subissent le haut taux de chômage.

Le projet devait être en application dès le 1er janvier dernier mais, sous les pressions populaires, le Sénat Ca-

nadien a décidé de tenir des audiences publiques repoussant la date d'adoption de la loi. Tout récemment, vers la mi-février, le Sénat a rendu son rapport. Celui-ci fait état des auditions et des recommandations qui en découlent. Ces recommandations devront retourner devant la Chambre des communes pour être ratifiées ou refusées avant que la loi ne vienne en vigueur.

Les amendements du Sénat:

Premièrement, le Sénat demande au gouvernement de revenir sur sa décision à l'effet de se retirer entièrement du financement du régime. Il exige que celui-ci continue de participer à la moitié des bénéfices régionaux étendus, soit l'équivalent de 1.1 milliard de dollars. Rappelons que le gouvernement participait auparavant à l'ensemble de ces bénéfices, soit 2.2 milliards et d'autres programmes pour une somme de .7 milliard.

Le Sénat propose ensuite de réduire le nombre de semaines assurables exigé pour se qualifier, dans toutes les régions, de deux semaines, jusqu'à un minimum de 10 semaines (voir tableau).

Il propose aussi d'accroître les prestations de 2 semaines, toujours par rapport à la loi

C-21, dans chaque région et d'augmenter d'une semaine additionnelle dans les régions où le taux de chômage dépasse 12%.

De même, il propose de garder la période de pénalités de 1 à 6 semaines, contrairement au projet qui augmenterait cette période de 7 à 12 semaines. Mais le Sénat ne dit rien sur la réduction des prestations à 50% plutôt que 60%.

Finalement le Sénat propose des amendements touchant les programmes d'aide aux prestataires voulant partir en affaire.

Le mouvement populaire et syndical aura encore beaucoup à faire pour maintenir les acquis passés concernant l'assurance-chômage. Même si le projet n'est pas encore adopté par le parlement, il risque de l'être sous peu et les amendements du Sénat ne font qu'amoindrir les coupures prévues par l'Etat. Nous pouvons donc prévoir une hausse des cotisations à l'assurance-chômage tout en devant quand même assumer des pertes nettes pour les travailleuses et travailleurs qui se retrouvent sans emploi. Et dans le contexte économique actuel, il risque d'en avoir de plus en plus, libre-échange aidant.

Guy La Rochelle

Chiffres à l'appui

Les États-Unis n'ont jamais connu une aussi grande concentration de richesses que sous l'ère Reagan :

- 10 % des américains et américaines détiennent les 2/3 de la fortune nationale, l'autre tiers étant partagé par 90 % de la population.
- le patrimoine des familles américaines a augmenté depuis 1980 de 40 %, alors que 90 millions de foyers ont vu le leur diminuer de 10 %.
- pour se classer parmi les ultra-riches, il fallait en 1982 posséder au moins 93 millions de dollars; aujourd'hui, il faut posséder 233 millions de dollars.
- 400 américains et américaines possèdent l'équivalent de la totalité des épargnes placées dans les banques commerciales par la population américaine.

Tiré de : «Des politiques au service des riches,» le droit de vivre sans s'endetter, Journal de l'ACEF de Laval, automne 1989, no 17 (vol.5, no.2)

En 1987, plus de 90 000 compagnies n'ont pas payé d'impôt, bien qu'elles aient accumulé des profits de 27,1 milliards de dollars. Cela fait dire à certains observateurs et observatrices que le gouvernement devrait imposer un impôt minimum aux compagnies. À cela, le gouvernement répond que depuis 1987, il a éliminé plusieurs abris fiscaux et que la même situation ne risque plus de se produire. Il y a des sceptiques...

Au royaume de l'insécurité

Dernièrement, le Centre de Formation Populaire de Montréal dévoilait les résultats d'une enquête sur les conditions de salaire et les conditions de travail au sein des groupes populaires québécois. Plus de 260 personnes, dont 80 % de femmes, ont répondu à cette enquête d'envergure nationale. Surprenants résultats direz-vous ?

Souvent, on a l'impression que les personnes travaillant dans les groupes populaires sont jeunes et ce, dans l'optique où les groupes veulent «changer le monde». Pourtant, l'enquête révèle que 16 % des gens ont plus de 46 ans, 28 % entre 36 ans et 45 ans et 56 % moins de 35 ans. On peut donc dire que le travail des groupes populaires pour une plus grande justice sociale est porté par toutes les catégories d'âge...

Quel travail !

Les conditions de travail dans les groupes populaires découlent largement du sous-financement chronique dont ils font l'objet. En effet, l'enquête nous révèle que seulement 45 % des personnes interrogées possèdent un emploi permanent à plein temps. De plus, 35 % avaient des revenus en deçà de 10 000 \$ et 55 % en deçà de 15 000 \$ par année et ce, en additionnant tous les revenus ; salaire, assurance-chômage, B.S., allocations familiales, etc.

Le nombre de semaines salariées se situait, en moyenne, à 34 semaines par année. Ce n'est certes pas parce que les groupes désirent cette situation mais bien parce qu'ils y sont obligés.

De l'engagement

La même enquête nous révèle que 66 % d'entre eux et elles font un lien entre leur travail et leur militance. Ce n'est donc pas surprenant d'apprendre que les salarié-e-s des groupes font en moyenne 7 hrs de bénévolat/militance pour leur organisme employeur.

Une autre donnée intéressante indique que 99 % participent à l'organisation de leur travail. Voilà une donnée à faire rêver les personnes travaillant pour un employeur peu enclin à demander l'avis de ses employé-e-s ou peu respectueux de l'avis exprimé par ceux et celles-ci. Cela indique une volonté d'appliquer concrètement et immédiatement certaines valeurs véhiculées par les groupes populaires et souhaitées à l'intérieur du projet de société à bâtir.

Et si un Claude Ryan, un parent ou une amie vous argumente sur la présence de salarié-e-s dans les groupes qui tueraient le bénévolat, vous leur direz de consulter une enquête effectuée par le MÉPAQ (le Mouvement d'Éducation Populaire et d'Action Communautaire du Québec) démontrant que plus un groupe possède des ressources financières importantes, plus le nombre de bénévoles s'impliquant dans le groupe est élevé...

Et vous, à quand votre p'tit tour dans un groupe populaire ?

Normand Gilbert de la TROVEPE

LA TABLE RONDE DES



DE L'ESTRIE

187, rue Laurier, local 314,
Sherbrooke, Qué., J1H 4Z4

tél.: (819) 566-2727

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à s'offrir
- Une force en devenir

La violence faite aux femmes

Parfois spectaculaire, toujours quotidienne

Le 6 décembre 1989, la population québécoise a été réunie sous l'effet d'un même choc : quatorze femmes ont été assassinées à l'École Polytechnique.

Cette tuerie a rappelé à tous et à toutes le fossé d'incompréhension qui sépare certains hommes, pour qui l'ascension sociale des femmes va trop vite; des femmes, pour qui les transformations sociales se font trop lentement. Pour celles-ci, jamais le féminisme n'a été aussi justifié qu'à la lumière de l'événement qui nous a bouleversés-e-s pendant une semaine.

Une nouvelle manifestation de la violence des hommes a eu lieu. Que ce soit entre eux, à l'endroit des femmes ou des enfants, est-elle imputable à leur spécificité biologique ? Une question d'hormones; de testostérone vs prostérone ?

S'il a de tout temps existé, le phénomène de la violence des hommes à l'endroit des femmes n'a jamais eu meilleure occasion d'être analysé.

L'événement mettait en relief la violence latente générée par la société individualiste moderne, mais surtout la violence faite aux femmes. Si la tuerie a capté l'attention de tous et de toutes par son aspect extraordinaire, à long terme, l'événement ne peut être que le symbole d'une réalité moins spectaculaire, mais beaucoup plus alarmante : les quelques 300 femmes tuées annuellement au Canada, le plus souvent par leur conjoint; les 300 000 femmes battues chaque année au Québec; ou encore le fait que les viols rapportés au Canada (22 369 en 1987) soient aussi courants que les vols qualifiés au dépanneur du coin (22 523 pour la même année).

À une époque où l'on se plaît à dire que «toutes les portes sont ouvertes aux femmes» il demeure, outre les manifestations déjà mentionnées, des espaces masculins et féminins. Le sujet est difficilement abordable parce qu'invisible mais incontournable présent.

Droits de l'homme et droits de la personne

Ainsi, au nom des droits et libertés individuelles, la pornographie, sous toutes ses formes, est considérée légale. C'est la liberté d'expression. Bien ! On peut aller en toute légalité dans

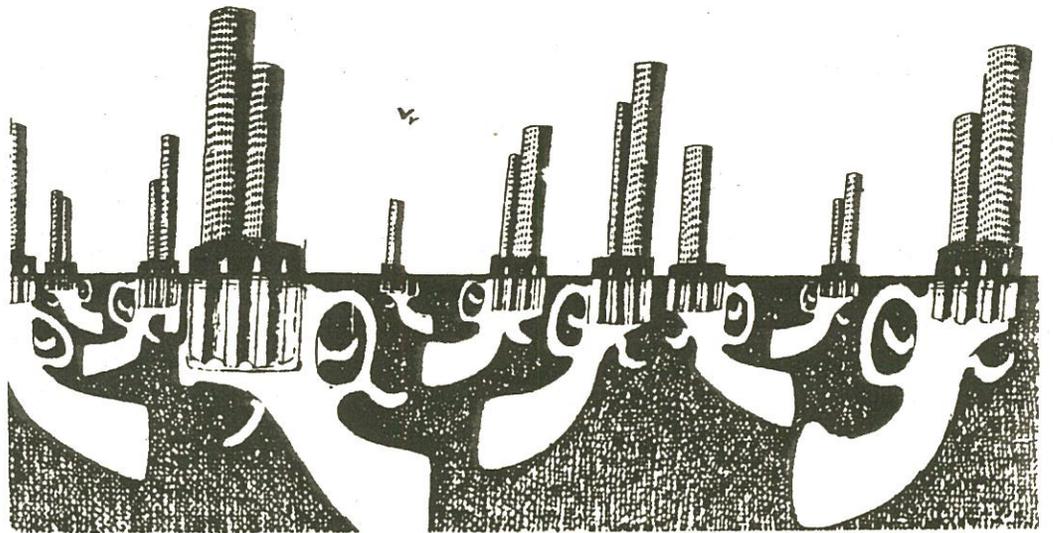
n'importe quel dépanneur du coin et y trouver des revues pornographiques. On peut aller au cinéma pour y voir des films «hard-core». La tendance post-sida a créé de nouveaux bordels où les contacts physiques sont défendus. Et, dernière trouvaille (on n'arrête pas le progrès) on peut se procurer des logiciels pornographiques (oui, oui).

Mais la liberté d'expression au Canada ne légitime pas les propos haineux l'égard des gens d'une autre race. On refuserait donc de voir un Juif, un Noir ou un Chinois se faire déshabiller, violer et torturer pour le divertissement de certains individus. Quant aux animaux, leur société protectrice s'élèverait contre de semblables pratiques. C'est pourtant la façon dont les femmes sont représentées dans les cinémas pornos. Celles-ci doivent d'ailleurs supporter l'image de leur propre corps légèrement vêtu dans des positions suggestives à des fins commerciales sur les affiches de cinémas.

La pornographie, dira-t-on, sert de soupape à notre société moderne. Nous vivons dans une société puritaine. Cette fausse pudeur nous enferme dans un conformisme social étouffant. L'être humain a une curiosité naturelle pour la nudité du corps de l'autre. Le refoulement, dû à l'éducation transforme cette curiosité naturelle en un mystère malsain.

J'aimerais pourtant qu'une étude sociologique ou biologique démontre pourquoi les hommes commercialisent le corps de la femme (chez les hétérosexuels) ou de l'homme (chez les homosexuels). Car, phénomène relativement nouveau, la pornographie mâle est devenue également un produit important de consommation. Et ce n'est pas à un public féminin qu'elle s'adresse, mais principalement au public homosexuel.

La violence engendre avec elle la peur de la violence. Aussi, on n'aborde pas, quand on est femme, les espaces publics de la même façon selon qu'il soit trois heures du matin ou de l'après-midi. Le régime de terreur dans lequel vivent les femmes n'est pas encore reconnu comme un problème prioritaire. Il existe pourtant bien une charte des droits et des libertés de la personne au Canada, dans laquelle il va de soi que tout individu, homme ou femme, a le droit d'aller et venir



où bon lui semble, à l'heure qui lui convient.

Quoi qu'on en dise, nous vivons dans un contexte où la force physique domine. Les femmes sont en général plus faibles physiquement. Heureusement pour elles, si elles sont jolies, un ami leur offrira de les reconduire chez elle s'il est tard le soir... L'ami, bien intentionné, offrira sa protection contre les autres hommes naturellement. Les femmes ont-elles le choix d'accepter ou non ce système ? Charmante mafia qui fonctionne en offrant sa protection.

Il est de bon ton de parler de nos jours des droits de la personne et non de l'homme. La première déclaration reflétait une époque où «homme», ça voulait dire aussi les femmes. Celles-ci ont par la suite exigé que l'on reconnaisse leur existence, ne serait-ce que par le langage. On dmet de plus en plus que les femmes ont été en fait exclues de ce concept de «l'homme».

Au niveau symbolique, l'homme est à l'image de Dieu et Dieu n'a pas de sexe (Dieu le Père). Jean-Paul II refuse encore aux femmes de le représenter devant l'Église. C'est ce qu'on appelle une logique impénétrable.

Il faut reconnaître que le débat qui détermine où s'arrêtent les droits de l'homme et où commencent ceux de la femme n'a encore jamais eu lieu. La «déclaration universelle des droits de l'homme» ne constitue pas une autorité légale, mais pose des paramètres adoptés sur la scène internationale en matière de droits et libertés individuels. La déclaration sert à distinguer le pouvoir

légitime reconnu aux dirigeants de l'État, de l'abus de pouvoir.

Il faudra peut-être s'en servir et cesser de banaliser le régime actuel de terreur. Les femmes donnent la vie. Dans la douleur.

Elles en connaissent le prix. Est-ce à dire qu'il leur revient à elles le devoir et l'obligation exclusive de la faire respecter ?

Isabelle Rivest

Les femmes

La libération économique des femmes est un aspect essentiel de l'émancipation. Même si les femmes ont fait des pas importants dans le sens de la prise en charge économique, il reste bien du chemin à faire en ce sens pour que la société québécoise puisse se dire égalitaire. L'oppression économique des femmes subsiste dans le marché du travail, au niveau de la rétribution et de la concentration des femmes dans des secteurs très précis d'emploi.

Cette oppression existe aussi dans les situations sociales qui entourent la problématique de l'emploi (chômage, aide sociale, monoparentalité). Mais surtout, cette oppression prend racine dans l'accès même des femmes au marché du travail, surtout au niveau de la sous-scolarisation des femmes sur le marché du travail.

Quelques statistiques

Depuis 1971, les femmes ont connu une progression importante sur le marché du travail. En 1971, elles formaient 32 % de la main-d'oeuvre qué-

bécoise. Douze ans plus tard, en 1983, elles formaient 40 % de la main-d'oeuvre québécoise. De ce nombre, 56 % se retrouvaient en 1981, dans les secteurs d'emploi touchant le soutien administratif (secrétaire, commis, etc), 22 % dans la vente et services et 5 %... dans les postes de direction ! Globalement, les emplois dont les effectifs sont essentiellement féminins sont sténographie, dactylographie, tenue de livre, commis-comptable, vente et enseignement.

Le temps partiel touche encore beaucoup plus les femmes que les hommes. Ainsi, en 1983, la proportion des femmes travaillant à temps partiel était de 22 % contre 6,5 % d'hommes. Les secteurs du marché du travail où sont concentrées les femmes sont prioritairement touchés par les politiques de précarisation du travail. Dans ce contexte, le travail à temps partiel cesse d'être un choix individuel, mais une mesure du patronat pour abaisser ses coûts de production, mesure touchant de plus en plus largement les femmes.

Les Québécoises et les droits politiques

Une des grandes revendications politiques au XIXe siècle a été celles du suffrage universel. Mais sous cette expression, on désignait le plus souvent le droit de vote... des hommes. Pour pouvoir voter, les femmes ont dû mener une lutte longue et difficile, en particulier au Québec.

Dès les années 1860, des associations de femmes se sont créées un peu partout dans les pays industrialisés autour de la question de l'égalité des droits des femmes. Le suffrage féminin, ainsi que l'on nommait le droit de vote à l'époque, allait devenir une question centrale dans ces associations qui se dotèrent, après 1890, de l'épithète de féministes.

Au Québec, la première association féministe, la Fédé-

ration Nationale Saint-Jean-Baptiste, fondée en 1907 par Marie Gérin-Lajoie, s'est constituée le porte-parole de cette revendication politique. Une grande campagne pan-canadienne fut organisée en 1913 et un de ses principaux opposants fut Henri Bourassa, fondateur du Devoir. Interrompue par la première guerre mondiale, cette campagne fut couronnée de succès en 1918. En effet, le gouvernement fédéral accorda le droit de vote aux femmes en novembre 1918, à l'exemple de plusieurs provinces canadiennes qui l'avaient accordé en 1916 et 1917.

C'est pourquoi, à partir de 1920, les Québécoises partisans du suffrage féminin ont dû se replier sur la scène provinciale : le Québec, en effet, devint la seule province où les femmes ne pouvaient pas voter aux élections provinciales. Un comité bilingue, le Comité Provincial pour le suffrage féminin fut créé, une délégation

à Québec fut organisée en 1922 et Marie Gérin-Lajoie porta même jusqu'à Rome la cause du vote des femmes. Mais l'opposition des évêques eut raison de ses entreprises. La lutte, interrompue quelques années, fut alors poursuivie par Idola St-Jean et Thérèse Casgrain, dans deux associations distinctes en 1927, et on organisa presque chaque année un «pèlerinage à Québec» pour fléchir l'Assemblée Législative. Toutefois, il faut ajouter que la masse des Québécoises n'était pas mobilisée par cette question et qu'une association importante, Les Cercles de Fermières, se prononçait contre le vote des femmes à l'époque. Mais les «suffragettes», comme on les appelait alors, eurent finalement gain de cause, et le gouvernement libéral de Godbout accorda le droit de vote aux femmes en avril 1940.

Progression lente

Mais, tenues si longtemps

à l'écart de la chose publique, les Québécoises ont mis du temps à réaliser l'importance de ce droit fondamentale. Il faut attendre vingt ans pour que l'une d'elles soit élue à l'Assemblée Nationale ; trente-deux ans pour que des Québécoises entrent à la Chambre des Communes. Aujourd'hui, les femmes députées ou ministres ne font plus figure d'exception mais leur nombre reste très largement minoritaire.

Toutefois, les femmes ont compris désormais l'importance politique des débats qui les concernent. De nos jours, tous les partis politiques savent qu'ils doivent compter des femmes dans leurs rangs pour être crédibles. Ils savent aussi qu'ils doivent tenir compte, en paroles du moins, des priorités des femmes. Les gouvernements ne placent pas ces questions parmi «leurs» priorités, mais tous réalisent qu'ils ne peuvent plus éviter de parler de garderies, d'égalité en emploi, de droit familial,

d'avortement, de programmes pour les femmes en difficulté, de soutien aux groupes de femmes. Car le droit politique des femmes, ce n'est pas seulement de voter : c'est aussi d'exiger des gouvernements qu'ils répondent aux besoins des femmes.

Au référendum de 1980, l'affaire des «Yvettes» a polarisé toute la campagne référendaire. En 1981, au moment du rapatriement de la Constitution, les groupes de femmes ont organisé un lobby impressionnant pour obliger les premiers ministres à inclure les droits des femmes dans la constitution canadienne. En 1984, le seul débat télévisé de la campagne électorale a été organisé par les femmes. La politique est encore un monde d'hommes, mais il est désormais possible aux femmes de s'y tailler une place.

Micheline Dumont
Historienne
Université de Sherbrooke

et l'emploi

Dans ce contexte, la question du chômage est brûlante. En général, le chômage atteint les femmes plus durement que les hommes et ce dans tous les secteurs d'emploi où les femmes sont présentes. Elles sont les premières congédiées et la plupart du temps, arbitrairement et sans possibilité de recours. Dans les secteurs des services et des industries manufacturières, par exemple, entre 18 % et 20 % des femmes sont congédiées et vivent une situation de chômage. Dans le contexte de la réforme de l'assurance-chômage, les femmes seront particulièrement touchées. Il est important de noter que les mesures comme l'augmentation du nombre de semaines et d'heures de travail nécessaire pour avoir accès à l'assurance-chômage (sur une plus courte période de temps) et la pénalisation, allant jusqu'à 14 semaines de coupures et la réduction jusqu'à 50 %

du montant assurable (dangereux pour les femmes qui quittent leur emploi pour cause de harcèlement sexuel), sont autant de mesures qui précarisent le travail des femmes.

En général, les travailleuses bénéficient d'un revenu d'emploi plus bas que celui des travailleurs. En 1981, 56 % des Québécoises et 30 % des Québécois disposaient d'un revenu d'emploi de moins de 10 000 dollars. La scolarisation n'est pas, contrairement au mythe répandu, une garantie d'égalité des revenus entre les hommes et les femmes. Ainsi, selon une étude datant de 1981, si une femme de niveau de scolarité de 9ième année et moins gagne en moyenne 5 762 \$, un homme de même degré scolaire gagne en moyenne 12 228 \$ par année. À l'autre bout de l'échelle, une femme ayant obtenu un diplôme universitaire gagne en moyenne 16 625 \$ par année, un homme gagnera, à formation égale, un salaire moyen annuel de 29 088 \$. Un dégel des frais de scolarité aura sûrement des conséquences détériorantes sur

une situation déjà grave. Car si les femmes sont nombreuses à l'inscription au baccalauréat, elles sont minoritaires à l'obtention d'un diplôme. Les problèmes d'ordre économique jouant énormément dans la poursuite ou l'interruption des études post-secondaire, il ne fait pas de doute que le dégel aura des effets négatifs sur l'accès à l'éducation pour les femmes.

En conclusion, tout nous indique que les femmes sont encore victimes de discrimination sur le marché du travail. Discrimination systémique, discrimination collective et individuelle qui trouve son application concrète dans le fait de recevoir (ou non) un chèque de paye inférieur, d'être éternellement le «cheap labour» du patronat.

Manon Ann Blanchard

Sources : Les Québécoises faits et chiffres
Statistiques secrétariat à la condition féminine 1985.

8 MARS

Les femmes ont conquis le droit de vote il y a cinquante ans... C'est là une bien belle chose, mais le quotidien de femmes a, pendant ce temps, bien peu évolué. Encore aujourd'hui, nous n'avons pas acquis l'équité salariale, nous formons les couches les plus pauvres de la société, nous sommes en butte aux inégalités culturelles et économiques dans le monde l'éducation, nous n'avons pas le droit de contrôler nos corps et nos maternités, nous vivons la violence, nous sommes trop souvent les victimes d'abus de pouvoir et finalement, nous subissons de façon parfois tragique les effets des résistances du patriarcat aux changements amenés par le féminisme.

Si beaucoup de chemin a été fait, il en reste autant devant nous. Les multiples facettes des situations d'oppression qui perdurent seront abordées lors d'une émission multithématique le 8 mars, de 17 h à 21 h, sur les ondes de CLFX.

Le comité 8 mars t'invite à célébrer la Journée Internationale des femmes jeudi le 8 mars au bar le Magog à partir de 18 h.

Les activités que nous te proposons sont les suivantes :

18 h ; début des activités

Présentation de l'exposition sur la nouvelle loi sur le partage du patrimoine
Présentation du vidéo «Raz-le-col» sur l'affaire Chantal Daigle
Buffet

18 h 45 ; Ouverture de la soirée

Conférence sur la lutte des sages-femmes pour leur reconnaissance par Jeen Glezes

19 h 30 ; Pause

20 h ; Conférence

Sujet : sur les femmes des pays sous-développés et les métiers non-traditionnelles

20 h 35 ; Pause

21 h ; Début du spectacle du groupe Justine (ex Wondeur Brass)

Toutes ces activités intéressantes, féministes et divertissantes te sont offertes pour la modique somme de \$ 10.

Les billets sont en vente au Collège de Sherbrooke au Centre... à moins que..., ou sur réservation au 564-6048.

République Dominicaine :

Derrière les plages... l'esclavage

Une coalition pour l'abolition de l'esclavage des Haïtiens en République dominicaine s'est formé en septembre dernier afin de relancer une campagne d'opinion publique. Pour nous joindre à ce mouvement de pression et parce qu'en cette période de l'année certain-e-s d'entre nous ou de notre entourage pensent à aller au soleil, nous vous présentons un résumé de leur communiqué.

Dès l'ouverture de la récolte de la canne en janvier, la presse internationale répercuta la mort de quarante-sept (47) Haïtiens en bordure d'une route nationale tout près de Santo Domingo. Cette hécatombe survint au moment où un camion privé, affrété par le Conseil d'État du Sucre, plongea dans un ravin avec soixante-seize (76) Haïtiens à bord. Le convoi était parti de la forteresse de Dajabon et se dirigeait vers un bateau de la raffinerie de sucre Rio Haina. Les médias firent la lumière sur les aspects suivants de l'accident :

le chauffeur du camion, un Dominicain à demi-ivre, transportait ses occupants de nuit entassés comme des bêtes et gardés par des militaires dans une boîte couverte d'une bâche ;

- à cause de la lenteur des secours, 12 heures après, 30 personnes étaient toujours coincées sous le camion, dont plusieurs décédèrent par négligence ;
- les cadavres non-identifiés furent immédiatement enterrés dans une fosse commune ;
- l'existence d'une circulaire administrative autorisant certains gradés de l'armée à procéder à la rafle de la main-d'oeuvre haïtienne.

Des contrats de travail ?

Tout au long de la récolte, la presse dominicaine et des observateurs sur place relatèrent de nombreux cas de groupes d'Haïtiens arrêtés, détenus contre leur gré et réquisitionnés pour la coupe de la canne. Il ne s'agit vraisemblablement que de la pointe de l'iceberg.

Le départ de Jean-Claude Duvalier, auparavant pourvoyeur de cette main-d'oeuvre



sans contrat de travail, a généralisé depuis 1986 la politique de recrutement forcé par les autorités dominicaines. Cette année le gouvernement de Prosper Avril posait comme condition au renouvellement de l'entente entre les deux pays, que les Haïtiens embauchés pour la coupe de la canne bénéficient d'un contrat de travail respecté par les autorités civiles et militaires. De plus, le gouvernement haïtien exige que les résidents haïtiens en République dominicaine soient pourvus de documents indiquant leur statut civil. Ces deux conditions ont été repoussées à la fin juillet par la partie dominicaine. Si bien que la République dominicaine, déjà au ban de la communauté internationale, ne pouvait plus compter sur son vieil allié, le gouvernement haïtien, pour perpétuer sa politique de négation des droits fondamentaux de ses ressortissants haïtiens.

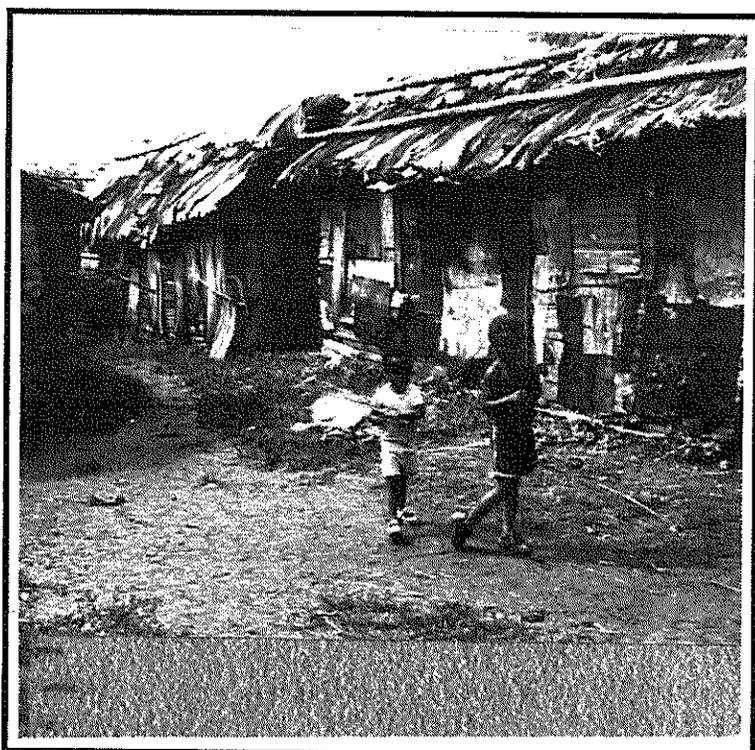
Le boycott

Alors que la répression et la persécution sévissent à grande échelle à l'intérieur des terres, frappant indistinctement femmes, hommes, enfants et vieillards, des centaines de milliers de touristes européens, canadiens et américains envahissent avec insouciance le littoral de la République dominicaine. Durant l'hiver 88-89, la République dominicaine est devenue la première destination touristique des Québécois dans le tiers-monde. Il appert que les Canadiens représentent autour de 30 % de la clientèle touristique du pays. Quant au Québécois, ils représenteraient autour de 18 % de cette clientèle, soit 100 000 personnes environ, toutes destinations confondues, l'hiver dernier, devant le Mexique et le Venezuela. On est en droit de se demander pendant combien de temps encore irons-nous alimenter et encourager un État reconnu comme étant

le dernier bastion de l'esclavage institutionnalisé en Amérique ?

C'est pourquoi nous enjoinçons d'abord les consommateurs québécois à boycotter la République dominicaine cet hiver. Nous les invitons aussi à signer les pétitions qui circulent dans différents milieux. Enfin, ils peuvent aussi signifier par lettres aux autorités dominicaines leur mécontentement, en écrivant au président du pays ou encore au Consulat dominicain à Montréal.

Les personnes intéressés à obtenir des pétitions ou des cartes postales à envoyer au Consulat, peuvent contacter le Comité québécois pour la reconnaissance des droits des travailleurs haïtiens, 2 000, Alexandre-De-Sève, Montréal, QC, H2L 2W4, tél.: (514) 521-0095. Bonnes vacances... ailleurs !



Un centre régional de ressources multiples au service du Tiers-Monde

Carrefour de Solidarité Internationale

555, rue Short
Sherbrooke (Québec)
J1H 2E6 - Tél.: 566-8595

Les mots dits

Dans cette chronique française, on ne maudira personne ; au contraire, nous traiterons des expressions qui entourent les mots du vocabulaire français et québécois d'aujourd'hui et d'hier. En fait, cette chronique portera sur l'origine des expressions. Cela nous permettra de mieux comprendre les mots que l'on dit. D'où le titre de ladite chronique.

Oiseau de malheur !

L'expression «Oiseau de malheur» nait au XII^{ème} siècle, en même temps que celle de «Oiseau de mauvaise augure». En fait, elle exprime l'arrivée d'une personne qui annonce de mauvaises nouvelles. Un certain oiseau, la pie, semble être à l'origine de ces deux expressions.

En effet, il ne fallait qu'apercevoir la pie pour pressentir un malheur quelconque. La pie pouvait annoncer autant une mauvaise récolte ou une mauvaise journée qu'une mortalité ou une perte d'argent. Afin d'éloigner les mauvais sorts engendrés supposément par la pie, les gens essayaient, du mieux qu'ils le pouvaient, de tuer l'oiseau en lui lançant des pierres. D'autres tentaient de le capturer à l'aide d'un filet pour... vous savez quoi !

Depuis, plusieurs expressions se sont ajoutés au mot

«pie», entre autres, les locutions populaires comme «Femme bavarde», «Parler comme une pie» et «C'est une vraie pie». Quand on sait qu'une pie jacasse et jase longtemps, on peut comprendre le sens de ces expressions.

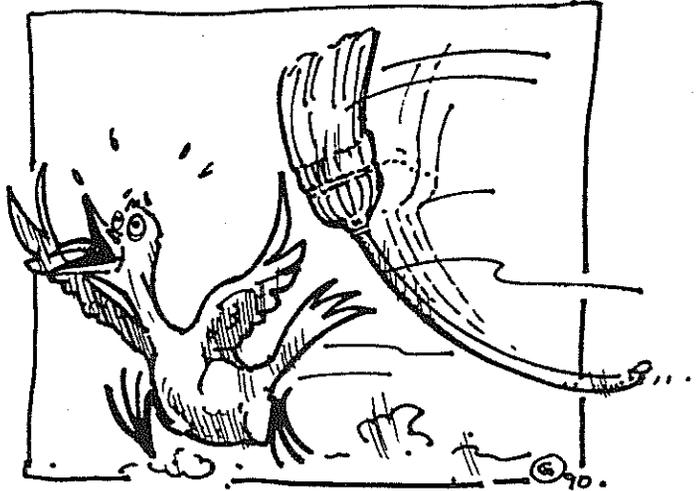


Illustration de Guy Bergeron

Toutefois, la tradition populaire semble avoir jeté son dévolu sur la femme - Pauvre elle ! -, que «Parler comme une pie» peut s'adresser autant pour un homme que pour une femme. En ce qui concerne l'expression figée «C'est une vraie pie», on la classe dans ce qui est la plus vulgaire, quoiqu'elle ne fait aucune distinction entre l'homme et la femme.

Pour ce qui a trait à l'expression «Comme une pie borgne», elle dénote tout le mystère qui entoure la femme et cet oiseau, la pie. Au début de la colonisation française en Amérique, les colons considéraient la femme comme une «créature» du diable, à cause de sa beauté et de sa propriété ? De même était aussi la pie. Selon la croyance populaire, cet oiseau semblait dis-

paraître tristement les vendredis afin d'aller à un rendez-vous avec le diable. Il se peut que l'expression décrive la fragilité émotive de la femme, bien que les hommes soient aussi sensibles.

Il existe une dernière expression très peu utilisée, soit «Trouver la pie au nid». Celle-ci tend à signifier que l'on vient de faire une découverte fort importante... une trouvaille quoi ! Il paraît, selon une légende, que la pie était cleptomane. En effet, si elle voyait un objet scintiller, elle avait une méchante manie de le dérober pour l'emporter dans son nid.

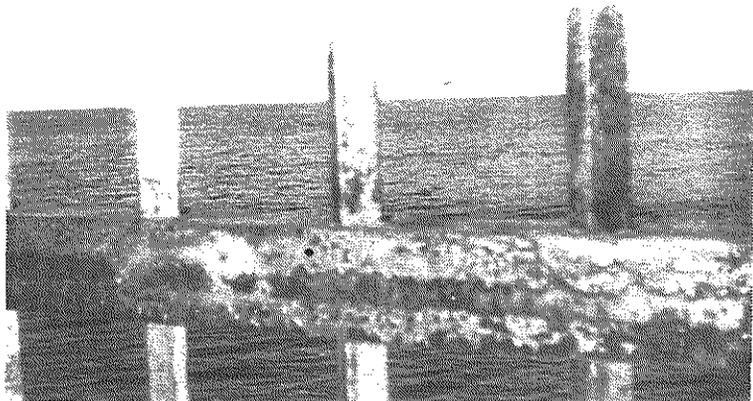
Finalement, la pie a connu sa part de problèmes pour avoir réussi à nous laisser ces quelques expressions. Maintenant, vaut mieux se taire pour l'instant sur ce sujet afin de trouver d'autres mots dits.

Source : Le petit Robert I, Le dictionnaire des synonymes, le livre «Les animaux qui nous enseignent».

Michel Roby



Fiche technique
Titre : La liberté
Auteur : Serge Laframboise
Lieu : Lac St-Jean
Période : Été 1989
Style : Amateur
Appareil : 110 mm



MÉDIAS

Un conseil... ça presse !!

Vite

Dans les lignes qui vont suivre, il sera question de Conseil de presse, plus particulièrement de celui du Québec. Il a été fondé officiellement en Janvier 73, mais «les premières démarches en vue de la création d'un tel organisme remontent au début des années 60»

Une idée de Suède

C'est en 1916, en Suède, que l'idée est née. Plusieurs pays occidentaux ont emboité le pas par la suite. Aux États-Unis, des premières initiatives sont organisées vers 1946, dans l'état du Colorado.

Eh bien, qu'est-ce qu'un Conseil de presse ??

Quoi de mieux que de référer à la définition que s'est donnée l'organisme lui-même. D'une part, il est sans but lucratif. Sa mission : il se charge «d'assurer la promotion et la protection du droit à l'information et de la liberté de la presse, le Conseil joue un rôle d'ombudsman (défense des droits des citoyens et citoyennes) ou d'arbitre dans tout différend relatif à l'honnêteté, à l'exactitude, au libre accès et à la libre circulation de l'information. Son action s'étend à l'ensemble des médias d'information.» (Conseil de presse du Québec. *Les droits et responsabilités de la Presse*. Brochure de présentation ; énoncés de principe. Seconde édition : Octobre 1987.)

Pour assurer cette promotion et cette protection, ci-haut mentionnée, le Conseil reçoit des plaintes, les étudie, prend des décisions et les fait connaître aux organes d'information pour qu'elles soient rendus publique. Fait très important à noter, les médias ne sont pas obligés de rendre public ces décisions, ce qui peut expliquer, entre autres, que le public ne connaisse pas ou peu l'existence et les préoccupations du Conseil.

Un esprit critique

Toujours en référence à la brochure de présentation du Conseil, il est dit, que «le conseil

cherche aussi à développer dans le public l'esprit critique et le goût pour une information de qualité. Enfin, il veut rendre ce dernier de plus en plus conscient du rôle essentiel de la presse dans une société démocratique». J'imagine une société comme la nôtre. Merveilleux n'est-ce pas ?

Cependant, il y a un «hic». On trouve difficilement, même très difficilement, des traces d'actions qui vont dans ce sens. Selon l'avis de plusieurs, et nous sommes du nombre, le Conseil devrait être plus percutant. Il ne devrait pas uniquement attendre les plaintes mais aussi susciter des débats par des prises de positions fermes, par exemple concernant certains effets négatifs de la concentration des médias. (voir chronique dans le précédent numéro d'Entrée libre).

Une composition triée

Le Conseil de presse du Québec est composé de 21 personnes, ce nombre comprenant le trésorier, la secrétaire général et le Président. Six personnes proviennent du groupe des entreprises de presse (les représentant-e-s des propriétaires de médias), six du groupe des journalistes (principalement de la FPJQ [Fédération professionnelle des journalistes du Québec]) et six personnes venant «du public».

Une conclusion trouée

Voilà presque une trentaine d'années, au Québec, des groupes ont ressentis l'urgence de lancer l'idée d'un Conseil de presse. Aujourd'hui, certains objectifs initiaux n'ont pas encore été atteints...

Le Centre populaire de documentation de l'Estrie offre des activités qui s'intéressent à ces lacunes de notre démocratie.

N'hésitez pas ! Appelez !

Alain Poirier
pour le CPDE

Le Centre populaire de documentation

Tout sur :

- l'information
- l'éducation populaire
- l'intervention communautaire

revues, journaux, revues de presse...

À CONSULTER

187, rue Laurier, local 317, 821-2270

AU JEU

AH! LE PARESSEUX

E	D	N	A	I	V	A	E	R	G	I	A	N	I	V
R	E	T	T	O	R	A	C	D	E	S	I	R	E	C
E	L	A	I	T	U	E	O	O	I	S	A	U	C	E
I	D	T	O	G	I	G	F	L	I	N	R	F	E	R
B	L	R	P	R	U	N	E	I	I	P	D	L	N	E
E	I	U	A	C	E	A	U	D	L	V	A	E	I	A
N	T	I	A	T	H	R	U	C	B	E	E	T	R	L
I	R	T	E	L	U	O	P	A	R	F	T	A	A	E
R	E	E	E	T	B	O	C	U	R	E	A	N	F	S
A	S	R	M	N	A	O	M	O	H	E	M	C	S	S
G	S	C	M	M	N	T	M	G	L	C	O	E	T	I
R	E	U	O	F	O	A	A	U	C	A	T	L	E	C
A	D	S	G	T	G	P	C	P	G	A	T	E	A	U
M	O	R	U	E	S	E	P	A	N	I	E	R	K	A
A	I	G	L	E	F	I	N	N	O	N	G	I	O	S

Eh oui ! Albert a construit une grille mystère mais n'a pas eu le courage de l'achever. À vous de faire le travail. Trouvez tous les mots possibles dans tous les sens puis inscrivez-les sur une feuille. Encerclez-les au fur et à mesure dans la grille. Une lettre peut servir plusieurs fois. À la fin, il ne vous restera que 7 lettres qui forment le mot mystère. Vous devez les remettre en ordre.

Note : Ne cherchez que des mots de 5 lettres ou plus ainsi que des noms communs.

Thème : Le panier d'épicerie

Source : Les mots croisés de Germain, sept.-oct. 1985.

Réponse : Facture

Les constituants alimentaires

La ration journalière doit être composée de substances diverses d'équilibrant l'une l'autre et possédant chacune des qualités déterminées. Ces substances sont : les glucides, les lipides, les protéines.

Les glucides : ou hydrates de carbone - source d'énergie musculaire.

Ils se présentent en deux grandes catégories: a) les glucides complexes (sucres assimilés lentement dans l'intestin) qui sont contenus dans le pain, les céréales, les pommes de terre, les féculents, les biscuits, les légumes secs. b) les glucides simples (sucres assimilés rapidement) contenus dans le sucre, les sucreries, la confiture, le chocolat, le miel, les fruits.

Les lipides : ou matières grasses, source de chaleur et facteur d'assimilation des vitamines contenues dans les matières grasses, les huiles, les fruits secs oléagineux, les margarines, le beurre et les fromages gras...

Les protéines : ou matières azotées, sont indispensables à la construction et à l'entretien de nos cellules et par conséquent de notre corps tout entier.

Les aliments végétaux riches en protéines sont : le soya, le blé germé, les lentilles, les pois et haricots, les noix et amandes, les céréales complètes.

En plus de ces trois catégories d'éléments, notre organisme doit disposer, bien qu'en petites quantités, des indispensables substances non énergétiques qui règlent les réactions vitales du corps humain : les minéraux (sodium, calcium, phosphore, magnésium, iode, fer, soufre), les vitamines (substances vitales qui régissent divers métabolismes), les ferments et enzymes (permet l'assimilation des éléments nutritionnels), la cellulose (véhicule les particules alimentaires dans tout le tube digestif).

Notre alimentation journalière doit être variée tout au long de l'année et n'oubliez pas la belle présentation de vos repas : elle préside à une bonne alimentation, en jouant sur la disposition, la forme et la couleur des différents aliments arrangés sur les plats.

Conte pour adultes :

Merci papa !

- Merci papa pour le cadeau !
- Ça m'a fait plaisir mon gars, j'espère que tu le trouves beau.
- Euh ! oui mais, c'est quoi au juste ?
- Bien voyons ! c'est une mitraillette. Regarde, si tu appuies sur la gâchette ici, tu entends le bruit des balles et tu peux même voir le feu qui sort du canon au bout. Regarde la lumière rouge ici ! C'est ça le feu qui sort quand tu tires.
- Ah oui, je vois. Comme ça ?
- Oui, c'est ça mon gars. Tu apprends vite pour un p'tit gars de 5 ans, hein !
- Papa, j'aime le bruit et la lumière rouge, mais ça sert à quoi la mi... me...
- Mitraillette.
- Oui, c'est ça, comme tu dis. Ça sert à quoi ?
- Mais voyons, ça sert à jouer à la guerre !
- La guerre, c'est quoi ?
- Mais la guerre, ce sont des personnes qui se battent pour défendre leur pays.
- Mais à quoi les mitrailleurs... comme tu dis, servent ?
- Mais mon gars, elles servent à tuer les ennemis.
- Les ennemis, ce sont des méchants ?
- Euh...! Non ! Euh pas nécessairement. Ça dépend.
- Ça dépend de quoi ?
- Ça dépend du côté que t'es.
- ???
- Ce que je veux dire, c'est que les monsieurs qui se tuent ne le font pas parce qu'ils sont méchants mais parce qu'on leur a dit de le faire pour défendre leur pays.
- Ah bon ! Et c'est pour ça que tu m'as acheté la mitraillette ?
- Pour ça quoi ? Je ne comprends pas.
- Mais oui, c'est pour apprendre à tuer des monsieurs qui ne sont pas nécessairement méchants.
- Euh ! Bon non, c'est pas ce que je voulais dire.
- Ah ! Mais si c'est pas pour tuer, qu'est-ce que je peux faire d'autre avec ma mitraillette ?
- Euh ! Écoute, je me suis trompé de cadeau. Je vais plutôt t'acheter des patins et un hockey ! Ça te va ?

- Oh oui ! J'aime ça le hockey !
- Très bien, je vais échanger ce cadeau demain pour des patins et un hockey !
- Hourra ! À propos, c'est qui ton joueur préféré au hockey ?
- John Kordik
- Il est bon ce joueur-là, papa ?
- Non, mais c'est surtout qu'il est un bon bataill... euh... c'est pas lui, mon meilleur joueur. Je me suis trompé, c'est Guy Lafleur.

Gérard Rowe
Comité d'action pour la paix FTQ



grande ruche

marché d'aliments et de produits naturels

815, rue Short
Sherbrooke (Québec)
J1H 2E7

(819) 562-9973

un choix naturel

15 ans à votre santé

Studio de graphisme Dyane Gagnon

Équipements de bureau
QWERT Itée

985, Galt ouest, Sherbrooke
562-5079

Nous vous rappelons que nous réparons
louons et vendons des machines à écrire
calculatrices et des horloges de temps
Palmaster, Smith Corona
et Lathem

Le dernier voeu

Dans une première lettre, notre auteur nous racontait son périple qui le conduisit jusque sur une chaise électrique. Après avoir bu puis s'être drogué, il avait fait une «gaffe», disait-il; il avait tué une jeune fille. Ce n'est que quelques années plus tard qu'il fut arrêté et condamné à la chaise électrique. Voici sa deuxième lettre que l'on a reçue.

Vous devez vous demander ce qui se passe. Je suis sensé être mort. Eh bien voici ce qui s'est passé. Lorsqu'on m'emmena à la salle d'exécution, j'étais désespéré. Je savais que c'était fini. Je n'aurais plus de chance. On me fit asseoir sur la fameuse chaise, puis on m'attacha les mains et le corps à l'aide de ceintures. C'était bien vrai. Soudainement, on fait signe au gardien. C'est le directeur. Celui-ci se dirige vers moi et dit: «On vous accorde un dernier voeu». Ce fut ma chance. Je demandai du papier et un crayon. Je décidai d'écrire une nouvelle lettre.

Et voilà, je me retrouve en face d'un papier et d'un crayon. Afin d'accomplir mon dernier voeu, on a permis de me détacher les mains. C'est le moment le plus nostalgique de ma vie, le plus intense. C'est pour cela que j'ai décidé de vous l'écrire. Vous pourrez le vivre avec moi. Si j'avais fait le voeu d'une dernière cigarette, cela ne m'aurait rien donné de plus. Mais là, cela me permet de sortir mes sentiments, d'extérioriser ce qu'il y a en dedans.

C'est le moment le plus dur car toute ma vie défile devant

moi. Tout ce que j'ai fait, soit en bien, soit en mal. Je revois cette journée fatidique. Ce soir où je décidai de me rendre au bar. Je n'aurais jamais cru me retrouver ici. j'aurais dû dire non. J'étais inconscient, je ne comprenais pas la portée de ce geste. Maintenant...

Qu'aurais-je dû faire? Comment aurais-je dû réagir après avoir accompli ce geste morbide? Aurais-je dû me livrer à la police? Je n'en serais peut-être pas là? La panique avait pris le dessus sur la raison. Si j'étais au Canada, je ne serais pas là. Je ne serais pas sur cette satanée chaise électrique. Je n'aurais eu qu'une peine de prison. Puis j'aurais pu recommencer ma vie.

Qu'aurait été la vie en prison? On m'en aurait sûrement voulu pour ce geste que j'avais accompli. J'aurais été liquidé par les autres prisonniers. J'en frissonne. Je serais peut-être vivant. Ça m'encourage. Malheureusement, j'en suis là et las de cette situation.

On vient de me faire signe. C'est la fin. Je devrai de nouveau interrompre ma lettre. Cette fois peut-être la dernière. On ouvre le store derrière la fenêtre. C'est l'instant le plus glacial. Ils sont là. Une vingtaine. Ils m'observent avec un regard froid.

Parmi eux, j'aperçois une femme qui pleure. Ça s'peut-tu? Porterait-on intérêt à moi? Je m'étais trompé sur leur compte. Ils ne sont pas tous sadiques. Il y en a qui me comprennent.

On me rattache. Le bourreau se rend à sa macabre tâche. La

seconde fatidique est arrivée.

Noirceur.

Que se passe-t-il? Qu'arrive-t-il? Une panne de courant?

Je suis de retour dans ma cellule, j'écris à la chandelle. On ne peut procéder à mon exécution: panne de courant. Je ne m'attendais pas à ça.

Je n'y retournerai pas. Je ne peux revivre ces instants angoissants. Je dois en finir. C'est l'occasion ou jamais. Je prends des draps et le lient ensemble. Je suspendrai cette corde ainsi faite à cette poutre en haut, puis je me servirai de ce petit banc comme soutien. Ils ne m'auront pas une autre fois. De toute façon, c'est fini. Ce sont eux ou moi. La mort est là quand même. J'aurais pu m'en sortir si je n'avais pas cette chose. Il n'y a aucun espoir.

Je monte sur le banc et passe la corde autour de mon cou. Enfin, c'est fini.

Lumière.

Les gardiens entrent subitement et empêchent aussitôt ma tentative. Oh non! C'est pas vrai! on me ramène à ma destinée. Cette fois-ci ça y est. Je dois cacheter ma lettre et la remettre au gardien. Maintenant j'ai compris. Je mérite cette punition, je ne peux y échapper.

Je vous souhaite une chose. Qu'il ne vous arrive pas la même chose qu'il m'est arrivée...

Signé: Un Condamné à mort.

Serge Laframboise



Terroristes au pouvoir

Attention! Attention! nous interrompons nos émissions pour un bulletin spécial!

Des terroristes se sont emparés du pouvoir. Ils font sauter le rail, dynamitent des vies, Des familles entières sont touchées, C'est pas «via»ble: dictature

Ils prennent en otage hommes femmes sans emploi; loi, les enferment dans des camps barbelés: territoires de cheap labor, Ils charcutent les chèques pour les soumettre à la précarité source intarissable de profit.

Ils envahissent le grand Nord tels des gorilles armés Opération O rang OTAN «Prière de circuler, circulez SVP»

peuples ancestraux aux droits bafoués

Un génocide à haute vitesse, Une morale à basse altitude Ils pillent tous passant simple (TPS)

lui vident les poches, s'acharment sur lui le taxent de tous les noms, l'accusent de vivre au-dessus de ses moyens, d'être en déficit mental, de ne pas vouloir payer ses dettes, bref d'être comme tout passant simple, un TPS à dégraisser.

Ils organisent des raids jusque dans les maisons, pour espionner les dessous de lit,

questionner les frigidaires, sonder les garde-robes jusqu'au bout bout mais coûte que coûte

Ils bafouent la dignité terrorisent les assistés, jeunes, femmes, hommes,

des bras bon marché pour ces assoiffés de pouvoir,

En dernière heure nous apprenons qu'ils ont fait sauter les postes frontières, brûler le drapeau du pays, Ils imposent le libre-échange, Adieu veaux, vaches, cochons agriculture, culture, manufacture

Toutes les lois sont abolies sauf celles du marché: Au plus fort la poche!

Les terroristes font preuve de sadisme, leurs porte-paroles n'ont qu'un mot à la bouche: coupure, coupure, coupure, La hache à la main, le couteau à la main, la chain-saw sur la gorge...

de la population en cas de résistance ils menacent de tout faire sauter du public au privé Compétition oblige nous manquons de pauvres pour concurrencer les autres états terroristes nivellement par le bas, victoire des gros gras.

La junte gouvernementale craint l'opposition, met la police sur les dents, multiplie les chiens, poulets, boeufs (des Boivins marque secrète), Liberté surveillée, attention forces subversives, pacifistes, démocratiques, écologistes, autochtones Dernière heure: résistance, opposition, lutte, autochtones Les forces démocratiques lancent un ap.....

N'ajustez pas votre appareil.....

Welcome to the Channel FREE U.S.

Yves Lawler



126, rue Brooks, Sherbrooke (Québec) J1H 4X8 tél.: (819) 565-1813

Fédération des coopératives d'habitation populaire des cantons de l'est

Développement:
• Démarrage de coopératives
• Gestion de projets
• Architecture

Communication:
• Consultation
• Formation
• Production du journal "Le Phoenix"

Gestion d'immeubles:
• Achat de groupe
• Gérance
• Entretien

Comptabilité:
• Tenue de livres
• Etats financiers

Roger and me

Une usine ferme, une ville meurt. *Roger and me* retrace les conséquences de la fermeture d'une usine de General Motors située à Flint, au Michigan. Ce film-documentaire percutant fait le procès de la société américaine, de ses inégalités et de ses absurdités.

Le déplacement de l'usine de Flint vers le Mexique a entraîné la perte de 30 000 emplois. Pour la ville, ceci a signifié un arrêt de mort. Natif de Flint, le réalisateur Michael Moore décide d'aller rencontrer le président de GM pour recueillir ses impressions quant à l'impact de la fermeture de l'usine sur la ville. Sa poursuite de Roger Smith le mènera au siège social de la compagnie, ainsi qu'au club privé du président. Quête infructueuse, jusqu'à ce qu'il réussisse à s'infiltrer dans une fête de Noël des gestionnaires de GM. Roger Smith déclare alors que malgré les «impacts négatifs» d'une fermeture, ce sont les intérêts de GM qui priment.

Mais Michael Moore ne fait pas que nous illustrer ses déboires. À l'aide de vieux documents, et surtout à partir d'une série d'entrevues, il relate la lente déchéance d'une ville dont le cœur fait l'usine de GM. Ceci n'est pas sans rappeler l'histoire de Shefferville. L'usine de Flint était une des plus vieilles usines de GM aux États-Unis, et ponctuaient chaque événement se déroulant dans cette ville.

Peu à peu, les mises à pied font leurs ravages. En fait, une seule personne n'est pas touchée par la fermeture de l'usine : le huissier chargé d'évincer les locataires incapables de payer leur loyer.

Le réalisateur nous montre les tentatives désespérées faites par les résidentes et résidents pour survivre. Des gens qui vendent leur sang, d'autres qui se recyclent dans les produits Amway... Même

les riches de la région font leur part; des chômeurs et chômeuses sont engagés-es pendant les réceptions comme statues vivantes. «Vous voyez, dans ce pays, il y a toujours du travail pour ceux qui ont de la volonté».

On assiste aussi aux efforts des promoteurs qui, pour faire revivre la ville, construisent des centres commerciaux et des musées. «Flint sera une destination touristique de premier ordre!» Malgré la bonne foi pathétique des organisateurs et organisatrices, le projet s'avère un échec monumental. «Qu'est-ce que

les touristes vous demandent quand ils arrivent au kiosque d'information?», interroge Moore «D'abord, c'est : où sont les toilettes?», répond candidement l'employée.

On tente aussi de recréer les parades d'antan. Vedette du défilé, Miss Michigan n'ose pas se prononcer sur ses sentiments face à tant de chômeuses et chômeurs. «Peut-être que ce sera moi la prochaine Miss USA...», souligne-t-elle. L'histoire lui donnera raison. Nombre de concerts bénéfiques seront également présentés, des vedettes se joindront à la campagne de

promotion de Flint. Mais l'avalanche des pertes d'emploi sera plus forte que tout, et la ville sera de plus en plus désertée et abandonnée. La misère et la pauvreté ne peuvent plus être camouflées par quelque subterfuge que ce soit.

Souvent hilarant, la plupart du temps troublant, *Roger and me* met bien en évidence tout le contrôle exercé par les grosses compagnies sur la société américaine et sur la destinée d'une grande partie de la population. Le film démontre aussi l'énorme écart qui existe entre la classe dirigeante et les ouvrières et ouvriers.

Il faut voir sans faute une des dernières scènes, qui se déroule pendant que Roger Smith adresse les vœux de Noël à ses employés et employées. Le président de GM cite Dickens, alors que le huissier de Flint démontre l'arbre de Noël d'une famille sous les yeux des plus jeunes enfants. Et Michael Moore semble être arrivé à la même conclusion que nous : il y a quelque chose qui fonctionne de travers en quelque part.

Claire Thomas

Tiré de *Socialisme Maintenant*, vol. 4, no 9.

Rythm activism en tournée

Un logement pour une chanson

Rythm Activism frappe encore. Ce duo d'artistes parcourra le Québec cet hiver avec son cabaret «Un logement pour une chanson». Ce spectacle humoristique, monté en collaboration avec le FRAPRU (Front d'action populaire en réaménagement urbain), vise à rejoindre des centaines de locataires en jouant et en chantant leur réalité.

Bénéficiaires d'une bourse du Conseil des ARts du Canada, Norman Nawrocki et Sylvain Côté ont choisi d'en profiter pour, une fois de plus, mettre leur talent au service des luttes populaires.

«On aurait pu en profiter pour aller passer deux semaines dans le Sud...» ironise Sylvain Côté. En montant ce cabaret, ils ont plutôt choisi d'appuyer les luttes que mènent le FRAPRU et de nombreux groupes partout au Québec pour le droit au logement, luttes dans lesquelles ils sont eux-mêmes impliqués. Sylvain fait partie



d'un groupe de locataires, rue Anderson au centre-ville de Montréal, qui lutte contre un projet de condos qui menace de les évincer. Norman, lui, fait partie depuis le début des ami-e-s d'Overdale.

«Un logement pour une chanson» est un spectacle qui s'insère dans une vaste campagne menée par le FRAPRU et ses groupes membres pour dénoncer le sort réservé aux locataires par le marché privé. Par le biais de sketches et de chansons, le cabaret re-

flète la réalité quotidienne des locataires. La discrimination, les loyers hors de prix, la spéculation; autant de sujets qui sont traités. Comme Rythm Activism le fait toujours, le cabaret est adapté aux réalités des différents quartiers et villes où il est présenté.

La présentation du cabaret est suivie d'une discussion sur les enjeux soulevés et sur les moyens pour les personnes intéressées de s'impliquer pour améliorer leur condition

de logement. Localement, ce sont les différents groupes-logements qui amènent de telles perspectives, le tout s'insérant dans la lutte que mène le FRAPRU pour l'adoption par le gouvernement du Québec d'une politique d'habitation.

Des coquerelles géantes aux vampires des condos, les différents éléments d'«Un logement pour une chanson» forment sûrement une bonne occasion de rire tout en prenant contact avec d'autres mal-logé-e-s. Espérons que la chimie qui se dégagera de ce spectacle contribuera à renforcer les mouvements de luttes urbaines.

Alors si vous avez manqué «Gala» de Jean-Pierre Ferland, eh bien tant mieux.

Pierre Gaudreau

Note :

Le cabaret Rythm Activism était de passage à Sherbrooke le 1^{er} mai dernier...